

REFERENTIEL BMA (Brevet des Métiers d'Art)
Arts et techniques du verre

OBJECTIFS
INDICATEURS D'EVALUATION

C1 - S'INFORMER

- C. 1. 1 : Décoder et analyser un dossier de réalisation :
- Décoder et analyser les documents descriptifs de l'ouvrage et/ou le cahier des charges ,
 - Identifier les caractéristiques techniques et esthétiques d'un ouvrage,
 - Rechercher et sélectionner les documents nécessaires,
 - Déterminer les exigences et définir les composantes, de la qualité, du travail à réaliser :
 - * techniques,
 - * esthétiques,
 - * économiques,
 - * opérationnelles.

- C. 1.2 - Analyser les informations
- Rassembler et sélectionner les documentations et informations nécessaires à la réalisation de l'ouvrage,
 - Classer et présenter les informations iconographiques et techniques exploitables, concernant notamment la qualité,
 - L'analyse est méthodique, les informations esthétiques et techniques sont identifiées et complétées,
 - Les caractéristiques fonctionnelles sont prises en compte et justifiées,
 - Les éléments qui interviennent dans la qualité de la réalisation sont rigoureusement déterminés.
 - La sélection des informations et/ou documents (textes, dessins, croquis, photos, vidéo, documents divers, ...) est méthodique,
 - Le classement est exploitable.

C2 - DEFINIR ET PROPOSER

- C. 2. 1 - Établir le processus de réalisation :

- Déterminer la chronologie des différentes étapes de la réalisation, compte-tenu des possibilités des intervenants directs ou potentiels,
- Établir les modes opératoires,
- Établir les dessins, croquis...nécessaires à la réalisation.

C. 2. 2 - Sélectionner, déterminer les matières d'oeuvre nécessaires, prévoir la main d'oeuvre et le matériel à utiliser

- Faire le choix des matières d'oeuvre les mieux adaptées pour répondre aux cahiers des charges, aux exigences de qualité et d'esthétique, aux délais et aux coûts,
- Déterminer les quantités nécessaires et suffisantes,
- Établir les besoins de main d'oeuvre compte-tenu des compétences, de la disponibilité des intervenants et de la complexité de la réalisation,
- Déterminer les matériels nécessaires.

C. 2. 3 - Évaluer les coûts de matières d'oeuvre et les données quantifiables :

- Établir une prévision des coûts de réalisation compte-tenu :
 - * des niveaux de compétence des intervenants,
 - * des temps prévus,
 - * des matières d'oeuvre à utiliser,
 - * des matériels utilisés.

C. 2. 4

- Soumettre les solutions envisagés avec leurs coûts de réalisation,
- Après acceptation :
 - * produire : les consignes spécifiques,
 - * les documents de suivi de la réalisation

C. 2. 5 - Établir le calendrier prévisionnel de réalisation :

- Établir l'ordonnancement des tâches,
- Pour chaque étape de la réalisation, établir la prévision des temps,
- Planifier les solutions retenues.
- La chronologie de la réalisation est cohérente et compatible avec les données,
 - Le processus de réalisation établi est méthodique et répond aux exigences et compétences professionnelles,
 - Les modes opératoires proposés sont compatibles avec les moyens disponibles,
 - Les dessins, croquis, utiles et nécessaires à la réalisation sont établis en respectant les normes en vigueur.

- La sélection des matières d'oeuvre est adaptée au travail à

réaliser et aux contraintes fixées,

- Les quantités déterminées sont conformes aux nécessités de la réalisation,
- Les besoins en personnels sont justifiés,
- Le choix des matériels est en adéquation avec le travail à réaliser.

- L'estimation des coûts est réaliste et faite méthodiquement.

- Les solutions proposées sont argumentées,
- Les documents sont précis et exploitables.

- L'ordonnancement des tâches est cohérent,
- La prévision des temps d'exécution est réaliste,
- Les plannings d'exécution sont établis correctement pour un nombre limité d'ouvrages.

C3 - METTRE EN OEUVRE

Compétence C. 3. 1 - Vérifier les disponibilités :

- S'assurer de la disponibilité,
- * des matières d'oeuvre,
- * des moyens.

Compétence C. 3. 2 - Organiser et installer les postes de travail :

- En atelier et/ou sur chantier :
- * organiser le poste de travail de façon rationnelle,
- * prévoir les circulations et les zones de stockage en fonction des espaces disponibles,
- * mettre en place les équipements et les moyens nécessaires en tenant compte des impératifs d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de protection de l'environnement.

C. 3. 3 - Préparer les matériels :

- Effectuer et/ou faire effectuer les réglages et/ou les ajustements nécessaires afin que les matériels soient opérationnels.

C. 3. 4 - Préparer les matières d'oeuvre et les supports :

- Réceptionner et contrôler les matières d'oeuvre,
- Effectuer ou faire effectuer la préparation des matières d'oeuvre, les escramages et/ou débitages et/ou mélangeages, ... en fonction du travail à réaliser,
- Préparer et/ou faire mettre en conformité les éléments et/ou les supports destinés à recevoir les réalisations.

C. 3. 5 - Conduire les opérations de réalisation :
- Mettre en oeuvre, tout ou partie des tâches essentielles de chaque dominante afin de procéder à une opération spécifique,
- Réaliser ou faire réaliser les procédures d'arrêt d'une réalisation.

C. 3. 6 - Assurer la maintenance des matériels :
- Conduire ou faire conduire les opérations de maintenance niveaux I et II, ainsi que les réparations par échange de composants standard ou d'éléments fonctionnels,
- Surveiller le bon fonctionnement des matériels :
* réaliser aux fréquences définies, les contrôles pour assurer le bon fonctionnement des équipements, notamment en ce qui concerne les dispositifs de sécurité,
* prendre les décisions adaptées face à une situation de dysfonctionnement.

C. 3. 7 - Assurer l'hygiène, la sécurité, l'ergonomie et le respect de l'environnement :
- Appliquer, faire appliquer toutes consignes qui permettent d'assurer la protection des personnes, de l'outil de travail et de l'environnement.

C. 3. 8 - Contrôler et assurer la qualité :
- Prendre les mesures nécessaires pour assurer le suivi, l'esthétique et la qualité de la réalisation :
* vérifier le respect du mode opératoire,
* assurer ou faire assurer les contrôles systématiques de l'ouvrage, en cours ou en fin de réalisation,
* identifier les causes de non qualité notamment en ce qui concerne la conformité et les quantités de matières d'oeuvre.

C. 3. 9 - Comparer aux prévisions les données quantifiables réalisées (et éventuellement proposer des améliorations) :
- Comparer les résultats obtenus aux prévisions établies,
- Exploiter les résultats pour proposer des améliorations, notamment en ce qui concerne :
* la qualité de la réalisation,
* les conditions de travail,
- S'assurer de la réception et de la compréhension des informations transmises, éventuellement corriger et faire refaire.
La vérification est faite avec méthode.

Les postes de travail sont opérationnels et adaptés aux intervenants.

Les réglages et/ou les ajustements sont effectués conformément aux exigences des réalisations et de sécurité.

- Les matières d'oeuvre sont conformes esthétiquement et techniquement,
- La préparation des matières d'oeuvre est assurée avec un minimum de chutes (pertes, rebus) et conformément aux exigences de qualité et d'esthétique,
- La préparation des éléments et/ou des supports est adaptée à la réalisation attendue.

- Le travail est réalisé avec soin et méthode,
- Le travail répond aux exigences de qualité, d'esthétique et de délais.

- La maintenance est assurée conformément aux instructions reçues,
- Les postes de travail sont rigoureusement maintenus en ordre et en état de propreté,
- Le contrôle des équipements est méthodique,
- La décision d'arrêter ou de poursuivre la réalisation est prise à bon escient, en fonction de la sécurité des personnes, du maintien de l'outil de travail, du maintien de la qualité, du maintien de la protection de l'environnement.

Les tâches sont conduites en respectant rigoureusement les règles d'hygiène, de sécurité et les consignes relatives à l'ergonomie et à la protection de l'environnement.

- Le suivi est assuré méthodiquement et permet de garantir la qualité de la réalisation,
- Les causes de non qualité sont identifiées, consignées et signalées.

- La comparaison des valeurs quantifiables est faite avec rigueur,
- Les propositions sont pertinentes et réalisables,
- La compréhension des informations transmises est vérifiée auprès des destinataires par la concrétisation des instructions données.

C4 - COMMUNIQUER

C. 4. 1 - Choisir les moyens de communication :
- Choisir les moyens de communication adaptés pour atteindre l'objectif requis.

C. 4. 2 - Dialoguer avec les donneurs d'ordre :
* argumenter une proposition, un devis,
* réceptionner un ouvrage.

C. 4. 3 - Dialoguer avec les exécutants :
- Informer par le moyen choisi le (ou les) interlocuteur(s) :
* des tâches à réaliser,
* des procédures à respecter,
* du niveau de qualité à obtenir,
* des risques potentiels,
* des limites d'intervention,
* des améliorations possibles.

C. 4. 4 - participer à et/ou animer un groupe de travail :
- Présenter et expliquer les procédures (de travail, ...) pour une réalisation donnée.

C. 4. 5 - Participer aux actions de formation :
- Expliquer, montrer, faire faire, vérifier et si nécessaire faire refaire,
- Signaler les besoins de formation.

C. 4. 6 - Compléter, mémoriser les documents de suivi et gestion de la réalisation
- Saisir et transmettre les données nécessaires permettant d'assurer :
* la gestion de la fabrication (rendre compte du travail réalisé, des matières d'oeuvre utilisées; du temps passé, des actions de formation...)
* la gestion des stocks,
* l'amélioration de la qualité (rendre compte des anomalies, des décisions prises,...)
* La gestion de la maintenance,
- La mémorisation de la réalisation
- Le moyen de communication est adapté :
* à l'objectif à atteindre,
* aux interlocuteurs concernés.

- Le dialogue est clair et précis,
- Le compte-rendu de réception est écrit.

- Les informations transmises sont claires, précises et argumentées.

- Les explications données sont claires et précises,
- L'emploi des moyens de communication est adapté au message à transmettre,
- Les consignes relatives à l'hygiène la sécurité l'ergonomie, à la protection de l'outil de travail et de l'environnement sont argumentées,
- Les remarques exprimées par le groupe de travail sont prises en compte.

- La procédure retenue est méthodique et elle se concrétise par une amélioration de la qualité du travail.

- Les informations données sont précise, exploitables et mémorisées